

DECLARATION A PROPOS DE LA DECISION DU GOUVERNEMENT PORTANT INTERDICTION
D'ACTIVITES DES ORGANISATIONS D'ETUDIANT

Une décision illégitime, illégale, nulle et non avenue !

Réuni en conseil des ministres le mercredi 05 octobre 2016, le gouvernement de Patrice TALON a décidé d'interdire toutes les activités des organisations estudiantines faïtières des quatre (04) universités publiques du Bénin. Les motifs avancés par le gouvernement à travers le point de presse animé par Pascal Iréné KOUPAKI s'énoncent comme suit :

- 1) Recrutement par les organisations estudiantines d'anciens militaires ;
- 2) Délimitation de zones dites interdites sur les campus, ces zones étant devenues des zones de tortures.
- 3) Face à la recrudescence des faits de violence et de vandalisme, toutes les fédérations, unions, associations ou organisations faïtières sont interdites d'activités dans toutes les quatre universités nationales.
- 4) Les conditions d'exercice d'activités et ou de reconnaissance des associations d'étudiants sont définies par décret pris par conseil des ministres.

Cette décision est illégale, illégitime et arbitraire.

❖ **Du point de vue historique :**

Le gouvernement de Kérékou I a interdit le 27 avril 1985 les activités des organisations d'étudiants en vue de museler les libertés publiques. Face à la dissolution des organisations d'étudiants de cette époque, les étudiants dans leur grande majorité se sont mis en lutte sous la direction de leurs responsables tels : Aboubakar BAPARAPE, Denis SINDETE, Thérèse WAOUNWA, Osséni AGBETOU, Alassane ISSIFOU pour protester et rejeter une telle mesure. Cela a coûté des sacrifices de toute nature que ces dignes fils ont consenti pour l'avènement de la démocratie dans notre pays. Dans ces luttes pour l'exercice des droits humains certains étudiants d'alors tels Luc TOGBADJA, Rémi AKPOKPO GLEGLE, Serge GNIMADI et autres ont trouvé la mort. D'autres encore ont été contraints à l'exil forcé. C'est dans cette atmosphère de musèlement des libertés que les Séraphin AGBAHOUNGBATA, Eustache ZINZINDOHOUE, ANATO Gustave... et autres ont été contraints à la clandestinité.

❖ **Du point de vue de la légalité en vigueur dans notre pays :**

Le Conseil des ministres viole allègrement l'article 25 de la Constitution de notre pays qui prescrit que : « *L'Etat reconnaît et garantit, dans les conditions fixées par la loi, la liberté d'aller et venir, la liberté d'association, de réunion, de cortège et de manifestation* ». Tous les hommes de droit savent qu'un décret ou une décision pris en conseil des ministres n'est nullement au-dessus de la Constitution, au-dessus des lois supranationales. Et qu'une liberté consacrée par la Constitution ne peut être interdite sous peine de nullité absolue. Ainsi, le Gouvernement de Talon à nouveau vient d'être pris la main dans le sac dans la violation flagrante des dispositions de la Constitution du Bénin et donc nie de fait la démocratie conquise dans notre pays au prix du sang.

Cette décision arbitraire, illégitime, illégale du gouvernement de TALON vise la privatisation des universités publiques du Bénin en vue de fermer les portes d'accès au savoir universel aux enfants de parents pauvres et appliquer les mesures impopulaires comme le paiement des inscriptions (50.000F) et autres. Au-delà des universités publiques, cette mesure vise à terme la suppression du droit d'existence des organisations des travailleurs, des partis politiques hostiles à sa gestion autarcique du patrimoine national. Tout le monde sait que c'est dans la même foulée des pratiques anticonstitutionnelles et des intérêts personnels de TALON contre les intérêts majeurs du peuple béninois que ce dernier avec YAYI ont mis en branle les députés au parlement pour retirer le droit de grève aux douaniers. TALON est incapable de poursuivre les pilleurs de l'économie nationale du pouvoir de YAYI ainsi que des ministres auteurs des détournements du bien public actuellement dans son gouvernement tels que Pascal KOUPAKI, Saca LAFIA, Barnabé DASSIGLI, etc. pour venir s'attaquer aux libertés conquises à prix de lourds sacrifices.

En se référant aux sacrifices faits par nos aînés et héros tels BEHANZIN, KABA, BIO-GUERRA, KPOHIZOUN, Luc TOGBADJA, Rémi AKPOKPO GLEGLE, Serge GNIMADI, la décision du gouvernement de dissoudre de fait les organisations faïtières d'étudiants est non avenue et de nul effet.

Fort de cela, la Direction nationale de l'UNSEB appelle tous les étudiants du nord au sud, de l'est à l'ouest de toutes les universités publiques à se lever comme un seul homme pour dire: **Non à cette mesure ; Plus jamais ça au Bénin !** Organisons-nous par des manifestations multiples et multiformes contre cette mesure répressive !

Non au recul des libertés !

Abas le musèlement des libertés par le gouvernement de Talon !

Vive la lutte estudiantine !

Cotonou, le 06 octobre 2016

Pour le BEN/UNSEB

Le Président

Damien TONAGAN